



## VIAGER PROBLEME RELATIF A PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

-----  
Par LILI

Bonjour. J'ai vendu ma maison en viager le 27 janvier dernier. Sur le toit existent des panneaux solaires pour lesquels je règle 190 ? par mois et finirai mon crédit fin 2024. J'avais signalé l'existence de ces panneaux à la Clerc de Notaire. Toutefois, à aucun moment il n'est fait état de ces panneaux dans le contrat de vente et encore moins le fait de ce crédit en cours.

Or, à présent, l'acquéreur exige de mettre le contrat à son nom, ce qui impliquerait qu'il récolterait les revenus de la production d'énergie et que je continuerais mes remboursements. La clerc de Notaire me dit que je ne l'ai pas signalé alors que, le jour de la vente définitive, la Notaire présente y a fait très rapidement allusion.

Que puis-je faire ? il me semble que cet acte n'a pas été rédigé dans les formes.. Est-il valable ? J'espère que non